

Compte rendu rédigé par Marine Quinton

Un dossier documentaire est disponible sur le site Eloge des SES, et sur le site de l'académie  
<http://www.eloge-des-ses.fr/europe-nice/nice-europe-documents.pdf>

## Rappels sur le programme

Les questions du programme sont fortement interdépendantes. Que ce soit entre le programme de première et celui de terminale (Monnaie, politiques monétaires...) ou au sein du programme de terminale (croissance, économie de l'environnement, relations économiques internationales, question du taux de change de l'euro). L'idée étant que tout au long de la première et de la terminale on retrouve des concepts que l'on réutilise ce qui permet aux élèves de se les approprier.

### **Le problème de la pédagogie invisible**

Une des difficultés d'apprentissage des élèves provient du fait qu'on laisse dans l'implicite des choses que l'on pense connues des élèves mais qui ne le sont pas en fait.

Ex : « On s'interrogera sur les difficultés de la coordination des politiques économiques dans l'Union européenne. »

Le concept « coordination » : doit être défini auprès des élèves. Or cette définition ne va pas de soi. Il faut notamment bien la distinguer du concept de coopération et du concept de régulation.

Tout concept mobilisé dans l'apprentissage devrait :

- Soit être un pré-requis et être mobilisé (première : coordination par le marché / coordination par la hiérarchie) → Nécessite un rappel
- Soit être expliqué et appris.

## I. L'intégration et la dynamique de l'éco mondiale

### **A. QU'EST-CE QUE L'INTEGRATION**

Définition de F. Perroux (Disponible dans dossier documentaire)

« L'acte d'intégrer rassemble des éléments pour former un tout, ou bien il augmente la cohérence d'un tout déjà existant. »

Ici, nous sommes dans le contexte des relations internationales.

Le programme pose la question de l'intégration économique régionale : « une expérience originale d'intégration de leurs économies »

Qu'est-ce que l'intégration ? En quoi est-elle originale pour l'Union Européenne ?

Historiquement on relève 2 modalités polaires d'intégration :

- 1) Modalité d'intégration par le marché : la mondialisation est un processus d'intégration (ex : marché unique des capitaux, système de l'étalon-or)
- 2) Modalité d'intégration par le plan : la planification vise à intégrer les ensembles économiques (ex : CAEM (bloc soviétique) → Coordination des plans quinquennaux)

Il existe des situations intermédiaires (la planification française et la planification japonaise dans les Trente glorieuses)

Michel Aglietta dans son récent ouvrage sur la Chine (La voie chinoise) insiste sur l'impact favorable de la planification. Michel Dévoluy propose pour sa part la mise en place en Europe d'une « planification fédératrice ».

L'intégration par le marché correspond à une coordination décentralisée. La planification est une coordination par la hiérarchie ou par la coopération (reconnaissance de la souveraineté des Etats membres).

Pour mémoire la coopération est une forme intermédiaire entre centralisation et décentralisation. Elle suppose la volonté consciente de la part des absents (individus ou Etat) qui coopèrent de mettre en cohérence leurs comportements.

Rappel :

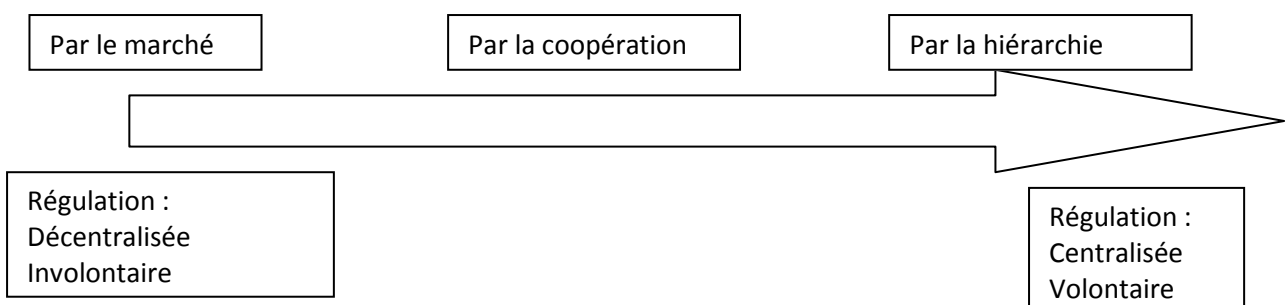
Coordination : procédure quelle qu'elle soit qui permet de faire en sorte que des décisions prises par des agents soient cohérentes entre elles.

Une modalité de coordination étudiée en première est le marché (décentralisé et pas intentionnel)

La coopération suppose un certain degré de centralisation et d'intentionnalité.

Mise en accord sur des actions et des règles à travers une procédure de délibération qui débouche sur une décision collective.

La coordination :



Les modalités d'intégration régionales sont des modalités singulières du processus d'intégration

On peut analyser la typologie de Béla Balassa sous cet angle :

Le principe de la ZLE repose sur une intégration par le marché. Mais il y a d'autres modalités d'intégration

L'union douanière repose sur une coopération particulièrement intensive car les pays n'ont pas les mêmes intérêts en matière de tarifs extérieurs sur les produits (ils ne produisent pas la même chose). Ils doivent donc négocier un compromis.

Le marché commun implique une libre circulation des capitaux. Il nécessite donc une législation financière (ex : union bancaire, pas encore achevée pour l'Europe).

Rappel de première : il n'y a pas de marché à l'état naturel, il n'existe que grâce aux règles, il est institutionnalisé). De même, la libre circulation des travailleurs nécessite des règles (ex : reconnaissance des diplômes)

L'intégration par le marché nécessite une coopération (réglementations sur la composition des produits (chocolat rosé), le contenant (margarine ...). La concurrence par les prix ne peut jouer que sur des produits homogènes.

L'intégration suppose donc la mise en place d'un cadre institutionnel commun et donc nécessite des institutions qui se mettent d'accord sur les différentes règles.

L'Union Economique et Monétaire (dernière étape de Balassa) est la seule notion au programme.

Problème : quel lien existe-t-il entre monnaie et politique ?

Si on admet que la monnaie est intrinsèquement liée à la politique. Alors une intégration monétaire sans pouvoir politique correspondant pose problème. C'est une des difficultés actuelle de la zone euro. En effet, la monnaie est une composante de la régulation marchande. Et la monnaie ne joue le rôle d'institution que parce qu'elle est appuyée sur un pouvoir politique.

L'exemple de l'histoire monétaire des Etats-Unis est de ce point de vue éclairant : Dès l'origine il y a débat sur la centralisation du pouvoir monétaire et il faut attendre 1913 pour que la Réserve fédérale soit définitivement mise en place. Pendant tout le 19<sup>e</sup> siècle, les questions monétaires sont au cœur du débat politique (démonétisation de l'argent en 1793, débat sur l'instauration de l'étalon or, etc.).

Au sein d'une union économique régionale, si une monnaie unique est mise en place il faut un pouvoir politique qui soit le support, le contrepoids du pouvoir monétaire. Sinon cela pose problème. C'est le cas en Europe aujourd'hui.

Il faut distinguer régionalisme et régionalisation :

CGSP : « Quel projet pour l'Europe ? » (cf dossier) → La part de l'UE dans le PIB mondial diminue

Document du CEPII (cf dossier) : inversion des rapports de forces mondiaux.

Doc 3 : Part des échanges intra zones → logique de régionalisation

Régionalisation : fait que les échanges ont tendance à se développer entre pays caractérisés par une proximité géographique. Il n'y a pas nécessairement d'institutionnalisation.

Le régionalisme peut être la traduction institutionnelle de la régionalisation. → Mise en place d'unions économiques régionales.

Ex : union de la méditerranée, Traité de Rome, ASEAN

→ Ces deux concepts sont différents mais interdépendants.

Le développement du régionalisme pose un problème de compatibilité avec le multilatéralisme (fait que tous les pays ensemble doivent prendre décisions qui vont dans le sens du libre-échange → OMC).

Il y a une dialectique entre régionalisme et régionalisation. La mise en place d'un marché commun en Europe provoque des réactions pour développer libre-échange de la part des autres pays. Il y a un lien complexe d'interaction entre le phénomène d'intégration mondiale et régionalisme.

La création par les Etats-Unis de la ZLE (EU, Canada, Mexique) est une conversion au régionalisme. Mais c'est régionalisme minimal qui se distingue du régionalisme fédérateur (UE) qui va au-delà de l'intégration par le marché.

L'exemple du Zollverein (1833) :

List demande la création d'une union douanière pour résister aux anglo-saxons. Pour protéger « l'industrie naissante » allemande face à la concurrence de l'industrie anglaise.

Un parlement douanier est créé qui élabore un tarif extérieur commun. Cela a conduit à la mise en place d'une monnaie commune (chaque Etat garde sa monnaie et adopte en plus une monnaie commune). Cette expérience s'avère décevante. L'Allemagne adopte donc une monnaie unique (Disparition des anciennes monnaies au profit d'une seule monnaie). Ce n'est qu'au bout de ce processus que l'union politique est réalisée (proclamation de l'Empire allemand).

Aujourd'hui, on voit resurgir dans la zone euro la mise en place d'une monnaie unique pour favoriser le maintien d'une souveraineté nationale. C'était la position défendue par M. Thatcher lors des débats qui ont précédé l'adoption du Traité de Maastricht.

, Dans la zone euro aujourd'hui la question qui se pose est celle de l'union politique.

## **B. APPROCHE NEO-CLASSIQUE DE L'INTEGRATION REGIONALE**

L'intégration des marchés permet une croissance « Smithienne » (cercle vertueux : hausse de la taille des marchés => division du travail => Gains de productivité => Croissance)

Philippe Aghion relève le phénomène de rendements croissants du fait de la taille des marchés (intégration du capital technologique et du capital humain plus facile). L'ouverture des marchés permet l'accumulation des différents types de capitaux. Ce qui est source de croissance économique.

Depuis les années 1990 la croissance est plus forte aux EU qu'en UE. C'est le cas aussi pour les gains de productivité. Ce qui conduit à s'interroger sur le bilan de l'intégration en Europe. Certains économistes considèrent que les politiques inadéquates mises en œuvre

La Théorie des unions douanières : il faut rendre compatible l'intégration régionale et l'intégration mondiale

=> L'OMC enregistre les accords régionaux et s'assure qu'ils ne provoquent pas de distorsions de concurrence et donc provoque plus de création de trafic qu'il n'en détruit.

Conditions pour que ce soit le cas :

- Economie différentes entre elles
- Droit de douane élevé avant l'accord
- Droit de douane aux frontières faibles.

Risque du régionalisme : fractionnement de l'économie mondiale

Questions : Comment sauvegarder le libre-échange avec l'intégration régionale ?

Cette question qui ne va pas de soi sauf si on limite l'intégration régionale à la ZLE. L'optimum mondial serait atteint par un libre-échange mondial. L'optimum de second rang correspond à des tarifs extérieurs communs.

## **C. L'ECONOMIE POLITIQUE INTERNATIONALE (EPI) ET L'INTEGRATION**

EPI : Courant d'analyse à l'articulation de l'économie et de la science politique qui conteste l'approche des relations internationales trop centrée sur les marchés. Ce courant propose une analyse plus générale<sup>1</sup>.

2 grands types d'approches : rationaliste / constructiviste.

Approche rationaliste : centrée sur comportements rationnels des agents.

Ce courant est caractérisé par des approches diverses. On peut distinguer :

- Approche libérale : met l'accent sur les mécanismes de marché mais avec une dimension institutionnaliste ;
- Réaliste : Certes les agents sont rationnels mais il y a des Etats qui ont des intérêts. Donc pour rendre compte de la dynamique internationale il faut tenir compte des acteurs et

---

<sup>1</sup> Sur cette approche on peut lire le livre de Stéphane Paquin « Théories de l'économie politique internationale », Presses de Sciences Po, 2013 et Gérard Kebabdjian « Les théories de l'économie politique internationale », Seuil, Coll. Points, 1999.

notamment des Etat ; Ex : C. Kindelberger, théorie de la stabilité économique. Il y a différents régimes internationaux qui ont existé. Ils sont stables s'il y a un acteur hégémonique (ex : GB 1815-1914 joue un rôle monétaire, un rôle dans le système d'assurance maritime notamment, un rôle militaire, puis EU. Depuis 1971, hégémonie des EU mise à mal.)

#### Approche constructiviste :

Cette approche met l'accent sur le rôle des normes, des idées, des traditions, des habitudes... Donc pour interpréter les relations économiques internationales, il ne faut pas se limiter à une logique égoïste (rationalité instrumentale : recherche rationnelle des intérêts économiques et stratégiques) des agents. Ex : intégration de la Turquie dans l'UE : si les acteurs n'agissent que par rationalité instrumentale, la Turquie devrait être intégrée à l'UE depuis longtemps. Il y a d'autres intérêts qui jouent un rôle fondamental dans la structuration des relations internationales. Il y a donc un certain ordre qui se construit, qu'on ne peut pas comprendre si on se limite à la rationalité instrumentale.

### **D. INTEGRATION ET MONDIALISATION**

1) On peut considérer que l'intégration est le produit de la mondialisation. Cette dernière va conduire des pays à faire le choix de l'intégration. L'intégration est donc une conséquence de la mondialisation. Ex : ALENA.

2) On peut aussi considérer que l'intégration est une composante de la mondialisation.

3) Le phénomène d'intégration permet de faire contre-poids à d'autres composantes régionales et donc d'imposer une gestion coopérative de la mondialisation (idée de J. Monnet, 1954). Ex : Accord Chirac/Lula sur la taxation des billets d'avion.

## **II. L'intégration européenne : un projet économique et politique**

### **A. CONTEXTE POLITIQUE**

Après la seconde Guerre Mondiale, les pays européens font le choix de se lancer dans une logique de construction européenne. C'est un choix politique structuré par la démocratie chrétienne (Schuman et Monnet pour la France, Adenauer pour l'Allemagne...). Ils souhaitent la création des conditions politiques pour que la seconde Guerre Mondiale ne se reproduise pas.

L'Europe se construit après les Accords de Yalta (1945), durant la Guerre Froide. Il y a donc deux Europe (une sous domination soviétique). L'effondrement du bloc de l'Est entraîne une volonté de ces pays d'intégrer l'UE. Pour certains, ce sont les EU qui ont voulu l'UE pour contrer le bloc soviétique. Cet argument est peu convaincant, car à l'époque, le pays le plus proche des EU était la Grande Bretagne. Or, elle n'a pas participé au Traité de Rome.

Il y a donc 2 logiques dans la construction de l'UE :

- La nécessité de développer une Europe économique : OEEC
- Mais surtout, celle du traité de Rome. Cette stratégie est victorieuse car portée par la volonté politique du courant démocrate-chrétien puis social-démocrate.

Pour l'Ordo-libéralisme :

Courant d'analyse éco (Wilhelm Röpke notamment) marqué par l'expérience du nazisme et du soviétisme. Donc 2 influences :

- la démocrate-chrétienne ;

- l'École historique allemande.

Cette dernière considère que le point commun du nazisme et du stalinisme était une logique d'étatisation de l'économie. Donc, pour ces auteurs, cette étatisation est intrinsèquement liée à la négation des libertés politiques. Ce qui les conduits à être favorables à l'économie de marché afin de préserver les libertés politiques.

Mais par ailleurs, l'héritage de l'École historique allemande conduit à une conception organique de la société. L'organisateur de la société est l'Etat. D'où la formule : « Autant de marché que possible, autant d'Etat que nécessaire ». C'est une défiance à l'égard de l'idée ricardienne selon laquelle l'économie est un système où les relations entre les individus peuvent être réglées exclusivement à l'aide du marché. Pour ce courant la régulation doit s'opérer par des règles impartiales qui évitent l'arbitraire. Il faut un Etat qui élabore des règles à l'intérieur desquelles les individus peuvent exercer leurs libertés. C'est l'idée « d'économie sociale de marché » reprise désormais par la social-démocratie européenne.

L'Allemagne a défendu cette position dans la construction de l'UE. Elle refusait l'idée d'un Etat interventionniste et d'une survalorisation du politique pour ne pas porter atteinte aux libertés individuelles. La coordination s'opère donc par des règles.

## **B. DYNAMIQUE DE LA CONSTRUCTION EUROPEENNE**

A l'origine l'objectif de la construction d'une UE était d'éviter la guerre. Assez logiquement on a donc cherché dans un premier temps à constituer une Communauté européenne de défense (CED) (traité signé en 1952 et rejeté par l'assemblée nationale en France en 1954). Cette première tentative a donc été un échec car elle a provoqué de fortes oppositions notamment en France. Les opposants considéraient qu'il fallait lutter contre le réarmement de l'Allemagne.

Cet échec a conduit les partisans de la construction européenne à chercher une autre voie. La CECA est créée. La France et l'Allemagne se sont fait la guerre pour le charbon et l'acier. (Voir doc de Trotski, 1923). Le projet de la CECA est donc de mettre en commun le charbon et l'acier pour supprimer l'enjeu autour de ces ressources. Le Traité de Rome (signé en 1957, entré en vigueur en 1958) poursuit cette logique de l'intégration économique en permettant la constitution d'une union douanière (CEE) tout comme l'Euratom. Il y a donc eu trois communautés européennes pendant quelques années (CECA, CEE et Euratom.)

Entre 1950 et 1958 les pays d'Europe ne pouvaient pas respecter les Accords de Bretton Woods (obligation d'assurer la liberté des transactions de change pour assurer les règlements commerciaux) car les Etats ne disposent pas de réserve de change suffisante.

L'Union européenne des paiements (UEP) a donc été créée sous l'impulsion de Robert Triffin. Ce système de compensation multilatérale a permis le développement des échanges intra européen. L'UEP prend fin en 1958, les pays d'Europe entrent pleinement dans le système de Bretton Woods au moment où le Traité de Rome entre en vigueur. Ce dernier reposait sur l'idée que c'était dans le cadre de Bretton Woods que les problèmes monétaires internationaux étaient gérés. L'idée centrale étant que l'intégration commerciale européenne ne pouvait se réaliser que dans un contexte de changes fixes. En effet, l'extension de la concurrence par les prix va faire en sorte que les producteurs les moins efficaces sont éliminés. Il est donc nécessaire que la concurrence par les prix ne soit pas faussée par les taux de change. Un système de change fixe est donc indispensable.

Les premiers dysfonctionnements de Bretton Woods apparaissent au début des années 1960. Lors de la Conférence de Rio (1967), les Etats décident de créer des droits de tirage spéciaux.

Les dirigeants européens réagissent à l'instabilité du SMI par des propositions d'intégration monétaire. En 1968, Raymond Barre (alors vice-président de la commission européenne) propose de

s'engager dans la mise en place d'une Union Economique et Européenne. En 1969, Pierre Werner élabore un projet (rendu publique en 1970) prévoyant le passage en trois étapes à une monnaie unique en Europe.

En décembre 1971, les Accords de Washington permettent l'élargissement des marges de fluctuations (plus ou moins 2,25). Les membres de l'UE considèrent que ce nouveau système n'est pas compatible avec l'intégration européenne. L'UE met en place le serpent monétaire pour lequel le maximum d'écart absolu entre les monnaies limité à 2,25 entre le plancher et le plafond.

La logique du serpent est confrontée à de fortes fluctuations au début des années 1970. Le maintien des marges de 2,25 ne peut plus être défendu. La France quitte le serpent à 2 reprises. Progressivement, seules les monnaies liées au Mark peuvent continuer à respecter le serpent. Ces événements risquent de remettre en cause du processus d'intégration économique. Les Etats Européens décident donc en 1979 de la création du SME (système monétaire européen) :

- les monnaies ne sont plus définies par rapport au dollar mais par rapport à l'écu (moyenne pondérée des monnaies du système) ;
- Il doit y avoir présomption d'intervention : les banques centrales s'engagent à intervenir pour maintenir les monnaies à l'intérieur des marges.

Le bilan du SME est relativement positif malgré les dévaluations et les évaluations des monnaies. Le SME a été une zone de stabilité relative. Mais le SME est malgré tout remis en cause du fait de la libéralisation des mouvements de capitaux et de l'achèvement du grand marché. En effet, en vertu du Triangle des incompatibilités de Mundell et dans la mesure où les pays européens ont fait le choix des changes fixes et de la libéralisation des mouvements des capitaux, il n'est plus possible d'avoir une liberté des Etat en matière de politique monétaire. L'UE fait donc le choix d'une monnaie unique. Cette décision permet également d'ancrer l'Allemagne à l'ouest. La France met en place une stratégie du Franc fort pour convaincre l'Allemagne que cette monnaie ne serait pas une monnaie faible. Pour donner des garanties sur l'orientation anti inflationniste de la politique monétaire, La France crée une banque centrale indépendante.

En 1999, l'UE adopte une monnaie unique avec pour seul objectif explicite de la banque centrale la stabilité des prix.

Il y a donc une logique des enchaînements qui ont mené à l'UEM.

Remarque : M. Friedman a fait partis des opposants au passage à l'euro. Logiquement il préférerait que l'intégration européenne se réalise dans un cadre de changes flottants (alors que l'instauration d'une monnaie unique constitue la mise en place de changes rigoureusement fixes).

#### **D. LA QUESTION DE L'INTEGRATION POLITIQUE**

Etant donné qu'il n'y a plus qu'une politique monétaire unique au sein de la zone euro, comment la mettre en place ?

La politique monétaire est aux mains de la BCE qui est indépendante. L'objectif maximum d'inflation (proche mais inférieur à 2 %) donne le taux de croissance de la quantité de monnaie.

La croissance, le chômage... restent des problématiques aux mains des gouvernements. Cela renvoie à une conception dichotomiste (les variables réelles se déterminent entre elles et les variables nominales entre elles).

En vertu du principe de subsidiarité, si la politique monétaire est aux mains de la banque centrale indépendante, la politique budgétaire peut être gérée par les gouvernements nationaux. Mais il y a un risque que les gouvernements adoptent un comportement de passager clandestin en mettant en place de politiques laxistes aux dépens des autres économies. Ces politiques auraient un impact inflationniste sur l'ensemble des pays. C'est pourquoi l'UE a adopté le Pacte de Stabilité et de Croissance (PSC) en 1997 qui édicte des règles prolongeant les règles de convergence nominale du

Traité de Maastricht. Après le passage à l'euro, seules sont maintenues les 2 règles concernant le déficit et la dette (les autres ne sont plus nécessaires).

Jusqu'à la crise de 2008, l'objectif de la banque centrale était atteint. En ce qui concerne les gouvernements, le respect des critères du PSC est plus discutable. On considère que dans certaines situations, les Etats ne disposent pas de marges de manœuvre discrétionnaires. De plus, on peut souligner le caractère pro cyclique de ces règles. Car en période de crise on demande à un pays de mettre en place politique restrictive. A l'inverse, en période de croissance, le pays est incité à baisser ses impôts et augmenter ses dépenses (exemple de la « cagnotte fiscale » : Jospin baisse la TVA de 1 point et supprime la vignette). Le pilotage par les règles empêche de répondre à des situations macro économique particulières.

Documents 13 et 16 du dossier du stage sur l'Europe :

<http://www.eloge-des-ses.fr/dossiers-documentaires/nice-europe-documents.pdf>

La théorie des zones monétaires optimales explique que les ajustements aux fluctuations de l'économie se font par le déplacement de la main d'œuvre. Aussi, la zone euro n'est pas une ZMO au sens de Mundell (AER, 1961). Mais depuis d'autres théories ont été développées : l'ajustement est possible par d'autres déplacements et notamment de capitaux. Et même si zone euro n'est pas une ZMO, elle ne la deviendra pas avec l'adoption de la monnaie unique pour créer les conditions d'une ZMO. On pensait que la convergence nominale imposée par la zone euro allait mener à une convergence réelle les facteurs de production auraient dû se déplacer vers les zones où ils étaient les moins abondants.. En réalité, les effets d'agglomération ont joué (P. Krugman) et la divergence réelle s'est accrue sous l'effet de mécanismes de marché mais aussi sous l'effet de politiques économiques non coopératives (choix par l'Allemagne de la dévaluation interne)<sup>2</sup> et

### III. La crise de la zone euro

#### A. LA CRISE DE LA ZONE EURO : UNE CRISE DE LA DETTE ?

Document 5 du dossier :

Au niveau agrégé :

2007 : moins de 1% de déficit public de la zone euro. Idem pour l'endettement. Situation assez saine.

2008 : 2,15 %

2009 : environ 6 %

→ Le déficit a donc été provoqué par la crise et pas l'inverse.

Aujourd'hui le déficit est de nouveau autour de 3 % du PIB de la zone euro.

Au niveau individuel :

On entend que la crise européenne a été provoquée par le laxisme des pays du Sud de la zone euro.

En Espagne en 2006 : La dette publique représente 46 % du PIB et le déficit 2,4 %.

En Italie, entre 1995 et 2006 la dette diminue de 16 points de PIB.

A l'inverse, on observe une hausse pour la France et l'Allemagne.

Pour Fitoussi (Le théorème des lampadaires, LLL, 2013), avant 2007, la zone euro n'a pas de problème de dette. On ne peut pas expliquer la crise économique par les dettes de la zone euro.

L'explication selon laquelle la crise financière serait la conséquence d'un excédent d'endettement n'est pas valable. Il n'y a pas de laxisme des pays du Sud mais plutôt une tendance à la baisse de la dette (même si elle reste plus importante que celle des pays du Nord).

---

<sup>2</sup> Sur ce point voir le livre de P. Artus et I. Gravet, *La crise de l'euro*, Armand Colin, 2012.



On sait aujourd'hui de source sûre, qu'Eurostat a été informé de l'opération montée avec la Grèce pour justifier son entrée dans la zone euro, et qu'Eurostat a donné son feu vert car cette opération ne nécessitait pas d'être affichée dans la dette selon les règles de la comptabilité d'Eurostat. Ce n'était pas une fraude. Même si c'est une opération qui peut être caractérisée comme immorale, elle n'était pas inconnue des responsables européens. Le Traité de Maastricht n'imposait pas aux pays le respect strict des règles de convergence mais que les tendances se situent dans la perspective de ces règles. Les autorités européennes ont fait entrer la Grèce dans la zone euro en connaissance de cause.

## **B. INTEGRATION MONETAIRE, CONVERGENCE NOMINALE ET CONVERGENCE REELLE**

Si la dette des pays européens n'explique pas la crise, deux éléments peuvent l'expliquer.

1) Les économies de la zone euro n'ont pas connue une convergence réelle. En fait, elles ont divergé. La balance courante des pays du nord (Allemagne, Pays Bas, Belgique, Autriche, Finlande) est excédentaire ; celle des pays du sud (France, Italie, Espagne, Irlande, Portugal, Grèce) est déficitaire. De plus les dettes extérieures des pays du Nord sont supérieures à celles des pays du Sud. Ces constats se répètent pour les exportations, pour les balances commerciales, et pour les dettes publiques. De même, les dettes privées des pays du sud ont fortement augmenté alors qu'elles sont restées stables (voire à la baisse entre 2001 et 2007) dans les pays du Nord. Cette tendance est due aux mouvements des capitaux vers les pays du Sud (là où il y avait moins de capitaux). Etant donné le taux d'inflation un peu plus élevé dans les pays du sud, les taux d'intérêt réels y étaient plus faibles. Cette Inflation s'explique d'une part, par la petite surchauffe d'autre part, par les rapports sociaux (la concession d'avantages nominaux permet la paix sociale. Ex : hausse des salaires nominaux)

Effondrement de la zone euro ne s'explique donc pas par le gonflement des dettes publiques mais par les divergences réelles. Ainsi, en 2007, l'excédent commercial des Pays Bas était de 8 % du PIB, alors que le déficit de la Grèce représentait 12,5 % du PIB. Comme les pays n'ont pas de monnaies différentes, il n'y a pas d'ajustement possible pas les fluctuations de taux de change. L'ajustement se fait par les flux de capitaux (ex : l'Allemagne investit en Grèce). En 2007, les créanciers prennent peur et retirent leurs capitaux. (fly to quality). Mais le déficit commercial persiste. La seule solution est la contraction de la demande intérieure car l'Etat ne peut pas emprunter car les taux sont trop élevés.

### **2/ Une structure de gouvernance inadaptée**

Pour Arthus, la zone euro est menacée par une crise politique. L'intégration monétaire était pertinente. Mais P. Krugman avait raison. les effets d'agglomération l'ont emporté. Les facteurs de production sont allés là où ils étaient déjà abondants ce qui a provoqué des déséquilibres structurels. La seule solution était une intervention volontaire des pays en transférant entre les pays qui produisent des produits exportables, et ceux qui ne le font pas. Le marché produit de l'inégalité et de l'instabilité (Résultat que l'on met en évidence en première et en terminale). Ce constat est socialement et politiquement insupportable. C'est pourquoi, il est nécessaire que l'Etat intervienne (accord des économistes sur ce point). La déflation salariale n'est pas une solution car elle n'est pas soutenable socialement et politiquement.

Le déséquilibre entre le Nord et le Sud est donc le produit du marché. A ce phénomène spontané des marchés, se sont rajoutées des politiques non coopératives et notamment l'Allemagne a baissé ses coûts. Mais l'Allemagne à désormais un taux de pauvreté plus élevé que la France. Et si tous les pays adoptent la déflation salariale alors il n'y a plus de gain. C'est économiquement absurde (moins disant salarial).

Le vrai problème est donc la divergence réelle de la zone euro et l'absence de réponse politique divergence à cette divergence des économies. Deux réponses sont possibles :

- Le transfert entre les pays.

- Des politiques structurelles qui rééquilibrent cette divergence structurelle (politique volontariste d'investissement en capital physique, mais aussi en capital humain et en capital technologique).

Donc en Europe il y a un problème de croissance potentielle et un problème de croissance effective. D'après la note du CAE sur le change de l'euro (« L'euro dans la "guerre des monnaies"<sup>3</sup> »), si on raisonne en taux de change effectif réel, la surévaluation de l'euro est modeste ou inexistante. L'euro n'explique pas significativement le problème de l'UE. La divergence réelle des économies a une conséquence en ce qui concerne les taux de change : le « bon » taux de change est différent pour le Nord et le Sud de l'UE. Dans les textes, c'est le conseil des ministres qui s'occupe de la politique de change. Mais ils l'ont abandonné au profit de la BCE. De plus, beaucoup d'importations sont des importations de consommations intermédiaires. Il y a donc un intérêt à avoir un change fort pour baisser les coûts. Il est donc difficile de dire dans quelle mesure le taux de change faible est un avantage pour la zone euro. L'Allemagne n'a aucun intérêt à la baisse du taux de change. La production française est trop chère pour pays à bas salaire, mais pas assez de qualité pour les pays à haut salaire. Il y a donc un effet volume, dû à une baisse du taux de change, assez faible mais l'effet coût risque d'être élevé. Compte tenu de la structure des importations et des exportations des pays, il est difficile de conclure qu'une baisse de l'euro serait favorable. La solution repose donc sur une politique structurelle dans les pays du Sud pour monter en gamme.

### **C. Une crise de la gouvernance**

La crise européenne est aussi une crise de la gouvernance. Le risque d'explosion de la zone euro a fait monter les primes de risque. Il suffisait que la BCE déclare qu'elle n'accepterait pas que les taux d'intérêt dépassent un taux qu'elle aurait décrété. Elle achèterait tous les titres à un taux supérieur pour stopper la spéculation. Elle ne l'a pas fait. La zone euro n'a pas les structures gouvernantes pour prendre ce type de décision. La moindre question discutée conduit à des discussions sans fin. Pendant ce temps la situation se dégrade. Cela provoque un doute sur la cohésion de la zone et donc renforce la crise.

### **D. ECLATEMENT OU FEDERATION**

L'éclatement de la zone euro restait une solution possible. Mais, pour les économistes, la seule solution est le fédéralisme<sup>4</sup>.

Les économistes relèvent la nécessité d'accroître le fédéralisme budgétaire dans la zone euro. Soit la zone euro fait le choix d'un fédéralisme accru, soit elle ne pourra pas résister aux chocs futurs.

En Décembre 2013, les Etats se sont mis d'accord sur un mécanisme de résolution unique pour les banques par la BCE. Mais cela reste insuffisant. Une possibilité, serait de transférer des compétences vers l'Europe, notamment en matière budgétaire. Par exemple, en créant un Fond européen pour la R&D par transfert des fonds nationaux. Ou en créant un fond vert européen pour le financement de la transition énergétique. Ou enfin (proposition de Ph. Askenazy sur le site de Terra Nova), un fond européen pour l'emploi des jeunes.

La règle d'or doit être remise en cause. Cette règle repose sur l'idée que les finances publiques doivent être structurellement en équilibre. Mais historiquement, l'Etat a toujours été le garant du long terme. Il y a des investissements dans lesquels l'horizon temporel est trop élevé (Infrastructure, capital humain, capital technologique) pour que les agents privés les financent. L'Etat étant

---

<sup>3</sup> <http://www.cae-eco.fr/L-euro-dans-la-guerre-des-monnaies.html>

<sup>4</sup> Voir notamment le livre de M. Aglietta (Zone euro, éclatement ou fédération) et celui de Aglietta et Brand (Un new deal pour l'Europe). Voir bibliographie du stage : <http://www.eloge-des-ses.fr/europe-nice/nice-europe-biblio.pdf>

immortel, il peut les financer. L'idée serait donc d'avoir un budget de fonctionnement à l'équilibre mais en acceptant un déficit pour les dépenses structurelles<sup>5</sup>. Un « New Deal de l'Europe » en quelque sorte.

## IV. Les réponses institutionnelles à la crise

### A. LE RENFORCEMENT DE LA DISCIPLINE BUDGETAIRE ET DE LA GOUVERNANCE PAR LES REGLES

Voir plus haut

### B. L'UNION BANCAIRE

La mise en place d'un mécanisme de surveillance unique est une avancée. Elle apporte une reconnaissance de la BCE sur la surveillance des 600 banques systémiques de la zone euro. La BCE va lancer des stress test sur ces banques. La BCE va-t-elle dire quelles sont les banques qui ont des créances pourries ? Ce sera un test de crédibilité pour la BCE.

Par ailleurs un accord sur le Mécanisme de Résolution unique est intervenu en décembre 2013. Mais ce mécanisme de résolution unique reste sous dimensionné.

M. Dévoluy prône une planification fédératrice. Le marché ne peut pas assurer l'allocation efficace des ressources structurante de l'économie. Aujourd'hui, nous sommes dans une situation comparable à celle qui a justifié la mise en place de la planification indicative en France au lendemain de la Seconde guerre mondiale (Plan Monnet)

D'autres propositions de Edwin Le Héron :

- Poser les questions de la zone euro en les situant dans l'ordre mondial. La zone euro aurait un rôle à jouer pour faire prévaloir une autre gestion de l'ordre mondial que la gestion par la concurrence et la compétition
- Il faut utiliser l'euro pour renforcer la solidarité entre les pays et non pas être un facteur de divergence.
- La question de la légitimité démocratique. A part l'élection au suffrage universel direct du Parlement, il n'y a pas de légitimité démocratique. Une logique technocratique a conduit à un rôle accru des lobbies. Or, de plus en plus de décisions sont prises à l'échelon supra national. Il est nécessaire de créer un espace public démocratique au niveau européen : lieu au sein duquel les citoyens peuvent participer à la délibération et à la décision. Actuellement, cela reste assez rare (peu de débats nationaux, peu pas de référendum...).

---

<sup>5</sup> Voir le texte de C. Mathieu et H. Sterdyniak : « Faut-il des règles de politique budgétaire ? »  
<http://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/dtravail/WP2012-07.pdf>